

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 86 (1989)
Heft: 7

Rubrik: Communiqués

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COMMUNIQUÉS

Communiqué concernant les stations de fécondation valaisannes

Vu la situation de la varroase dans le canton du Valais

le vétérinaire cantonal et l'inspecteur cantonal des ruchers

communiquent ce qui suit:

- Avant la montée dans les stations, les abeilles peuplant les ruchettes doivent être traitées selon la méthode Spiess.
- Les laissez-passer, form. D et le certificat officiel d'absence de varroase délivrés par les inspecteurs régionaux sont obligatoires.
- Les moniteurs éleveurs et / ou les éleveurs des districts dénommés ci-après peuvent déplacer leurs abeilles aux stations de fécondation suivantes:

Station de Bonatchiesse

Les moniteurs éleveurs des districts de Martigny et Entremont.

Station de Tovassière

Les moniteurs éleveurs et éleveurs du district de Monthey, plus les communes de Vérossaz et de Massongex.

Station de Moiry

Les moniteurs éleveurs et éleveurs du district de Sierre.

Sion, le 12 juin 1989.

Le vétérinaire cantonal:
P.-P. Denis.

L'inspecteur cantonal des ruchers:
J.-M. Formaz.

Procès-verbal du cours de perfectionnement des moniteurs d'élevage de la SAR

Grange - Verney-sur-Moudon, samedi 15 avril 1989

L'assemblée est ouverte par le président Fernand Métrailler à 9 h. 30. Il souhaite la bienvenue à tous les participants et salue particulièrement MM. Robert Bovet, Hans Jutzi, Charles Maquelin et Jean-Marie Formaz, nouvel inspecteur cantonal valaisan.

Excusés: M. Hans Schneider et MM. Froidevaux, Girod, André, Blailé, Mojon, Gaudard et Loup.

La bienvenue est adressée aux nouveaux moniteurs, MM. Jean-Michel Tenthorey, Albert Zurcher, Georges Cosandey, Jean Gaudard, Pierre-Marc Blailé.

L'assemblée enregistre également la démission de MM. Alexandre Bula, Edouard Bignens et Meinrad Jacquot. M. Métrailler remercie l'Ecole d'agriculture de Grange-Verney qui nous reçoit. La parole est donnée à M. Charles Maquelin pour son exposé.

1. Rapport sur les contrôles morphologiques et registre des reines

Les contrôles morphologiques sont, dans l'ensemble, satisfaisants. Sur 282 échantillons reçus, 35% ont obtenu 10 points.

Rappel important

- a) envoi d'échantillons avant le 15 septembre avec suffisamment de jeunes abeilles;

- b) tenir soigneusement et avec exactitude toutes les informations concernant les reines de sélection, spécialement les informations accompagnant les échantillons;
- c) envoyer en fin de saison le rapport annuel RS en complétant chaque rubrique, spécialement l'évaluation du miel récolté, en points, suivant la méthode de calcul ci-après:
 - récolte des meilleures: $M = 30$ points;
 - nombre de points par kilo récolté: $30:M = P$.
 - nombre de points par colonie: récolte $\times P =$ nombre de points.

Une parenthèse est ouverte concernant l'insémination artificielle; l'autorisation est donnée aux moniteurs désireux d'expérimenter cette méthode. Cependant, aucun support technique officiel n'est envisagée par le Liebefeld.

2. Situation des stations de fécondation et possibilité d'utilisation

Equiperment des stations de fécondation pour 1989:

Bonatschiesse	B20×4
Tovassière	B20×4
Moiry	B20×30
Petit-Mont	B20×4
Hongrin	G7
Vermeilley	P71
Jaman	P71

Conditions d'accès aux stations

Stations valaisannes

Accès non autorisé aux hors-canton.

Les moniteurs éleveurs et éleveurs valaisans sont priés de s'en référer aux exigences fixées par le service vétérinaire et inspecteur cantonal des ruchers. Le déplacement ne peut s'effectuer qu'après avoir traité les abeilles peuplant les ruchettes.

Stations fribourgeoises

Le responsable fribourgeois signale des résultats médiocres en ce qui concerne les contrôles morphologiques à la station du Petit-Mont, dus probablement à un manque de mâles ou à un éloignement insuffisant.

Stations vaudoises

A la station de Vermeilley, les conditions sont identiques à celles de 1988, soit le traitement au Folbex VA des abeilles peuplant les ruchettes.

3. Rapport sur l'essai de testage des lignées

Par un bref historique, M. Maquelin rappelle le but de l'essai: comparer des lignées et fournir aux stations de fécondation un matériel de qualité.

Il donne une description détaillée sur la manière de comparer les différentes lignées en faisant intervenir une méthode de calcul standardisée.

Il commente ensuite les divers résultats obtenus par régions. Malgré une année 1988 de disette ayant compliqué le travail, les résultats sont satisfaisants. Remerciements aux ME qui ont participé à l'essai.

4. Possibilité d'application de la sélection à la lutte antivarroas

Un projet intitulé «Projet B2», ayant pour but la recherche et la multiplication de lignées d'abeilles relativement peu infestées de varroas, est en cours au Liebefeld. Ce projet devrait porter sur trois ans, afin de pouvoir évaluer les résultats sur trois générations.

Un plan de travail est présenté et M. Maquelin invite les moniteurs concernés à participer activement à ce travail qui consiste dans l'immédiat à rechercher dans ses propres colonies celles qui résistent le mieux à l'infestation.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal du cours de 1988. Ce procès-verbal est également accepté.

Le président donne ensuite quelques informations d'ordre général. Il rappelle les droits mais aussi les *devoirs* de chaque moniteur à l'égard de sa section, des collègues, mais aussi de notre chef technique M. Maquelin.

Suite à l'intervention de M. von Kanel, une discussion s'engage sur le prix des reines. Les avis étant très partagés à ce sujet, la liberté est donc laissée à chacun.

La parole est donnée à M. Hans Jutzi, qui nous apporte les salutations de la Divi-

sion fédérale de l'agriculture. Il prodigue ses encouragements à la sélection et à la formation des jeunes. Il nous invite également à organiser des cours d'élevage *de qualité*, afin de préparer de nouveaux apiculteurs à l'élevage des reines.

M. Métrailler adresse ses remerciements à MM. Jutzi et Maquelin ainsi qu'à tous les participants à ce cours de formation 1989.

La séance est close à 16 h. 30.

Le président : F. Métrailler.

Le secrétaire : M. Zermatten.

Les points sur les i...

... puisqu'il faut les mettre.

En effet, l'édito du JSA 5/89 ainsi que l'article qui le suit sur les essais d'Apistan ont paraît-il réjoui plusieurs et choqué d'autres.

Naturellement, comme certains porteurs de cornes, l'auteur en a été le dernier averti ou renseigné.

Pourquoi ai-je demandé qu'on libère les lanières Apistan cet automne déjà, et ce, pourquoi pas, même **provisoirement**? Tout simplement pour :

1. éviter une diminution des apiculteurs par disparition de leur cheptel, et ce par une intervention très simple ;
2. éviter que des apiculteurs (et j'en connais pas mal) ne jouent aux apprentis sorciers et achètent à l'étranger des produits de traitement des cultures pour en asperger leurs ruches ;
3. éviter des frais à ceux (nombreux) qui, soit en Autriche, en France ou en Italie, vont s'approvisionner en Apistan.

Le point 2 est à mon avis le plus grave, car les quantités employées vont du simple au quintuple et les conséquences sont inestimables.

Naturellement que la réponse de ces inconscients est invariable : « Je n'ai plus de varroas »...

Loin de moi l'idée de démolir le travail du Liebefeld. Je soutiens et je soutiendrai toujours la lutte intégrée, mais dans la liste des produits chimiques autorisés, il en manque un et de l'avis de bien des personnes compétentes en la matière, c'est le meilleur, ou du moins le plus efficace.

Alors pourquoi ne pas organiser, avec le concours des inspecteurs et des conseillers, **un traitement ponctuel de toutes les ruches cet automne**, avec un contrôle très strict des lanières distribuées, utilisées et surtout rendues, car c'est là que semble-t-il la chatte a mal aux pieds.

J'espère maintenant m'être fait bien comprendre.

J.-P. Cochard

LE MIEL, UN PRODUIT MERVEILLEUX... DANS UN EMBALLAGE JUDICIEUX...

Chez nous vous trouverez la boîte qu'il vous faut :

la plus vendue... la plus appréciée... la plus typique...
la plus représentative du précieux nectar qu'elle renferme...

LA NOUVELLE BOÎTE « IDÉAL »

cylindrique, en carton paraffiné, fond renforcé, splendide exécution en 4 couleurs, double couvercle, textes français, allemand et italien sur la même boîte.

Pour une bonne manipulation ménagère, une étanchéité accrue et une parfaite conservation du miel.

1 kg : Fr. 45. — les 50 pièces
1/2 kg : Fr. 40. — les 50 pièces

Fr. 85. — les 100 pièces
Fr. 75. — les 100 pièces



D'autres atouts pour votre récolte :

- La boîte en plastique type « **K-Meier** », blanche, conique, emboîtable, impression 4 couleurs, texte français, facile à nettoyer, réutilisable
- La boîte en plastique type « **NOVALUX** », transparente, conique, emboîtable, impression 4 couleurs, texte français, facile à nettoyer, incassable.
- La boîte cylindrique **blanche**, de même conception que l'« **Idéal** », sur laquelle on peut coller une étiquette personnalisée.
- Le bocal en verre, forme basse, très agréable, large ouverture, couvercle à baïonnette doré avec abeilles et alvéoles.

emballages de 20 pièces

1 kg : Fr. 77. — les 100
1/2 kg : Fr. 67. — les 100

emballages de 20 pièces

1 kg : Fr. 87. — les 100
1/2 kg : Fr. 72. — les 100

5 ct. de moins
que l'« **Idéal** »

1 kg : par 20 p. : 1.25 la p.
1/2 kg : par 20 p. : —.90 la p.
1/4 kg : par 10/24 p. : —.75 la p.

ACTION !

La boîte « **CRISTAL** », en plastique, transparente, conique, emboîtable, avec textes français, allemand et italien sur le même cliché.

1 kg : par 20 et 100 p. : —.75 et —.67
1/2 kg : par 30 et 150 p. : —.65 et —.57
1/4 kg : par 40 et 120 p. : —.55 et —.47

Pour toutes les boîtes : Rabais de quantité par 300, 500, 1000 pièces et sociétés.

RITHNER & Cie - CHILI 29 - 1870 MONTHEY (VS) - TÉL. (025) 71 21 54

Fabrique de ruches et fournitures générales pour l'apiculture

Ouvert tous les jours du lundi au samedi à midi (7 h 30 à 12 h / 13 h 30 à 18 h)